



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

376^e séance

Mardi 18 février 2020, à 10 heures

New York

Président par intérim: M. Markram

La séance est ouverte à 10 h 5.

Ouverture de la session

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la session d'organisation de 2020 de la Commission du désarmement.

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2020 de la Commission du désarmement (A/CN.10/L.83)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Comme les années précédentes, la Commission se réunit brièvement aujourd'hui pour examiner les questions d'organisation, notamment l'élection du Président et des autres membres du Bureau pour la session de 2020.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Malheureusement, la Fédération de Russie est contrainte d'informer la Commission du désarmement que la situation qui entravait notre aptitude à prendre part aux travaux de fond de la Commission l'an dernier reste inchangée. Depuis un an et demi, en violation de leurs obligations au titre de l'article 4 de l'Accord de 1947 entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis empêchent activement le chef de la délégation russe, M. Konstantin Vorontsov, de venir à New York pour participer à la session de fond de la Commission. À nos tentatives répétées de régler cette question, notamment par le truchement du Comité des

relations avec le pays hôte dont nous avons déjà demandé qu'il tienne une réunion extraordinaire, les États-Unis n'ont pas apporté la réponse coopérative appropriée.

En conséquence, notre délégation doit malheureusement demander que la présente session de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies ne soit pas tenue, ou qu'elle soit reportée jusqu'à ce que les États-Unis respectent l'obligation qui leur incombe en vertu de l'accord avec le pays hôte et assurent la participation inclusive et égale de tous les États Membres de l'ONU aux travaux de la Commission du Désarmement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais demander au représentant de la Fédération de Russie s'il demande une suspension ou un ajournement de la session en vertu de l'article 118 du Règlement intérieur. Si tel est le cas, je lui demanderais quelle est la durée de la suspension qu'il souhaite.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Pour clarifier, nous demandons simplement que la session soit reportée pour la raison que je viens d'invoquer.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Jusqu'à quand le représentant de la Fédération de Russie souhaite-t-il que la session soit reportée?

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La session devrait être reportée jusqu'à ce que les États-Unis respectent leurs obligations au titre de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

20-04239(F)



Document adapté

Merci de recycler



l'Accord de siège de 1947 et jusqu'à ce que nous puissions participer pleinement et véritablement à la session.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous sommes saisis d'une motion demandant que la session soit suspendue jusqu'à une date ultérieure.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous ne demandons pas la suspension de la session. Nous demandons simplement qu'elle soit reportée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : En vertu de quel article du Règlement intérieur le représentant de la Fédération de Russie présente-t-il cette demande?

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous ne faisons référence à aucun article spécifique du Règlement intérieur. Nous demandons simplement que la session soit reportée jusqu'à ce que les États-Unis respectent leurs obligations.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avec tout le respect que je dois au représentant de la Fédération de Russie, nous travaillons sur la base du Règlement intérieur. S'il se réfère à un article du Règlement intérieur, nous pouvons donner suite à sa demande. Mais nous ne pouvons pas travailler en dehors du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Pour clarifier les choses, le représentant de la Fédération de Russie demande-t-il une suspension? Il y a un article du Règlement intérieur qui traite d'une telle procédure et qui correspond exactement à ce qu'il demande. Est-ce sur la base de cet article qu'il demande la suspension?

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avec tout le respect que je vous dois, Monsieur le Président par intérim, je voudrais savoir s'il y a des objections à notre proposition. Je ne comprends pas très bien ce que le Président par intérim cherche à dire. J'ai expliqué que notre délégation ne pouvait pas participer à la session d'organisation, parce que le chef de notre délégation s'est vu refuser le droit d'être présent au Siège de l'Organisation des Nations Unies, alors que les États-Unis sont tenus d'accorder ce droit en vertu de l'Accord de siège de 1947.

Je ne vois aucune objection à notre demande dans la salle. La seule chose que je vois, c'est la tentative du Président par intérim d'invoquer un autre type d'article du Règlement intérieur ou autre chose encore. Je pense avoir été clair en expliquant notre position. Nous ne

pouvons pas participer à cette session d'organisation. Nous demandons donc qu'elle soit reportée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de ses explications.

M. Horne (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président par intérim d'avoir assumé ses fonctions. Je pense que la précision qu'il vient demander au représentant de la Fédération de Russie est la question clef. La Fédération de Russie demande-t-elle la suspension de la session, ou cherche-t-elle simplement à nous priver de la possibilité de délibérer de quoi que ce soit?

Nous sommes saisis de cette question depuis plus d'un an maintenant. Nous avons eu des résultats de vote très complets au sein de la Première Commission, qui laissent entendre que la grande majorité des Membres sont d'avis que la Commission du désarmement de l'ONU doit se réunir cette année.

Étant donné que la Fédération de Russie ne se fonde sur aucun article du Règlement intérieur pour demander la suspension de la session, je ne vois pas quels motifs il y aurait pour le faire. Je propose de poursuivre nos travaux et de procéder à l'élection du Président, puisqu'il s'agit de la priorité de premier ordre du Président par intérim de cet organe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Pour être clair, le représentant de l'Australie s'oppose-t-il à la proposition de la Russie?

M. Horne (Australie) (*parle en anglais*) : Oui, nous nous opposons à la proposition faite par la Russie de reporter la session en dehors du Règlement intérieur.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'allais demander s'il y avait une objection à la demande faite par le représentant de la Fédération de Russie. Mon collègue, le représentant de l'Australie, y a répondu en disant que son pays s'opposait à la proposition de la Fédération de Russie.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant de répondre, je voudrais demander au représentant de l'Australie de bien vouloir préciser si tous les membres de sa délégation ont pu venir à New York pour participer à la présente session. A-t-il eu des problèmes pour obtenir des visas pour les États-Unis?

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : En tant que représentant du Secrétariat, je suis là pour procéder à l'élection du Président, ce que je n'ai pas

encore pu faire. Nous traitons ici de quelque chose d'un peu différent. Le représentant de la Fédération de Russie a proposé de ne pas poursuivre la session, sur la base des explications qu'il a fournies. Nous avons entendu une objection à cette proposition dans la salle.

J'invite maintenant le représentant de l'Australie à clarifier la position de son pays.

M. Horne (Australie) (*parle en anglais*) : Si ma délégation avait eu des difficultés à obtenir des visas pour assister à la session, nous aurions soulevé le problème au sein du Comité des relations avec le pays hôte, car ce n'est pas à cet organe d'examiner cette question. J'encourage la Fédération de Russie à appliquer les mêmes normes que celles que tous les autres États Membres appliqueraient, le cas échéant.

Je pense que, si le représentant de la Fédération de Russie en appelle à la bonne volonté des États Membres pour demander le report de la session, je pense que le moins que la Fédération de Russie puisse faire serait de nous donner quelques indications sur ce qu'elle compte faire pour essayer de régler le problème et sur les efforts qu'elle a déployés pour tenter d'avancer sur ce dossier.

Ce que nous constatons, toutefois, c'est que nous sommes une fois de plus dans l'impossibilité de tenir des discussions très importantes sur le désarmement dans un cadre multilatéral. Il y a une raison principale à cela, et ce sont les objections d'une délégation à la tenue de la session. Nous n'avons pu nous réunir l'année dernière pour la même raison. Je pense que les membres méritent que la Fédération de Russie clarifie ce qu'elle entend faire pour que cet organe puisse réellement commencer ses travaux.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays voudrait se joindre à la délégation de la Fédération de Russie pour demander le report de la session.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu une voix en appui à la proposition et une objection. Cela dit, il y a eu une objection à la proposition de la Fédération de Russie, de sorte que nous n'avons pas d'accord dans la salle sur cette demande. Je vais donc revenir vers le représentant de la Fédération de Russie et lui demander de préciser s'il souhaite modifier sa position, car il y a déjà une objection à la position qu'il a énoncée tout à l'heure.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie nos collègues australiens. Je suis très

heureux que les Australiens aient confirmé la procédure absolument normale dans les cas où la demande de visa d'une délégation a été rejetée, à savoir que celle-ci doit faire appel au Comité des relations avec le pays hôte. En ce qui nous concerne, le chef de notre délégation ne parvient pas à obtenir de visa depuis un an et demi. Dès le début, bien sûr, nous avons contacté le Comité des relations avec le pays hôte. Nous avons également fait part de ce problème au Secrétaire général, qui a promis de continuer à s'en occuper et d'en parler à ses contacts au sein de la délégation des États-Unis. D'après ce que j'ai compris, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration initiale, nous avons demandé la convocation d'une réunion extraordinaire du Comité des relations avec le pays hôte. On ne nous a pas encore communiqué de date pour la tenue d'une telle réunion, mais nous espérons qu'elle aura lieu aussitôt que possible. Nous demandons ainsi que la présente session d'organisation soit reportée au moins jusqu'à ce que la réunion du Comité des relations avec le pays hôte ait eu lieu.

La situation actuelle, que nous trouvons profondément déplaisante, n'est pas le résultat d'une position prise par notre pays ou de la réticence de notre pays à participer aux travaux de la Commission; elle découle au contraire du souhait de notre pays de participer aux travaux de la Commission, ce qu'il est dans l'incapacité de faire parce que les États-Unis continuent de violer leurs obligations découlant de l'Accord de Siège. Je prie l'ensemble de nos collègues dans cette salle de se montrer compréhensifs, car n'importe laquelle des délégations présentes pourrait se retrouver dans une situation similaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les délégations présentes dans la salle ont suivi les échanges d'aujourd'hui. Nous avons une demande de report. En gros, ce que nous devons examiner – à mon sens – est une demande de report, qui revient au même qu'une demande d'ajournement en matière de procédure, en vertu de l'article 118, si nous voulons appliquer le Règlement intérieur. Dois-je comprendre que tel est le cas, ou le représentant de la Fédération de Russie s'en tient-il à sa précédente observation parce qu'une délégation a déjà fait part de son objection à cette proposition? La proposition russe ne semble pas avoir suscité le consensus qu'il espérait. Je serais reconnaissant au représentant de la Fédération de Russie d'éclaircir sa position.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je pense que le Président par intérim – M. Markram – n’interprète pas correctement la déclaration de notre collègue australien. Une fois de plus, nous avons entendu qu’il comprend que les délégations doivent avoir la possibilité de participer aux activités menées dans le cadre de nos réunions, et nous lui en sommes reconnaissants.

S’agissant de l’application ou de la non-application du Règlement intérieur, d’après ce que j’ai compris, toutes les décisions de la Commission du désarmement sont consensuelles, et c’est ce que voulons concernant notre demande de reporter la présente session, au moins jusqu’à ce que le Comité des relations avec le pays hôte puisse se réunir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J’ai écouté très attentivement cet échange. Je pose la question suivante aux délégations : y a-t-il une objection à ce que l’on reporte la session à une date ultérieure?

M^{me} Rodríguez Martínez (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela reconnaît, par principe, la grande importance que revêtent à ses yeux et à ceux des États Membres de l’ONU les travaux de la Commission du désarmement, l’unique organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Cela nous amène à reconnaître également la nécessité de permettre aux délégations de tous les États Membres de participer, sans discrimination ou restrictions, et de garantir le plein respect des dispositions de l’Accord de Siège. Aucune délégation ne doit se sentir limitée ou avoir l’impression que ses experts en la matière ne peuvent participer à ces délibérations.

Nous sommes donc solidaires de la position exprimée par la Fédération de Russie, et nous regrettons qu’après tout ce temps, des situations qui permettraient à sa délégation de participer en application des règles établies – notamment par le droit public international, la Charte des Nations Unies et l’Accord de Siège – restent sans solution. Nous réitérons notre appel à appliquer l’Accord de Siège afin de garantir la participation harmonieuse de toutes les délégations à ces délibérations.

Ainsi, nous estimons que pour préserver le consensus, que nous souhaiterions mettre en avant, nous ne devons ménager aucun effort pour que, dans la mesure du possible, toutes les décisions soient prises par consensus, conformément au Document final de la

première session extraordinaire de l’Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2). Nous estimons également que notre délégation doit apporter son soutien au report suggéré de la session pour accorder un peu plus de temps au dialogue, en espérant que cette situation aura une issue positive.

M^{me} Glavaš Kovačić (Croatie) (*parle en anglais*) : J’ai l’honneur de prendre la parole au nom de l’Union européenne et de ses États membres. La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l’Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d’association et candidat potentiel; ainsi que la République de Moldova, la Géorgie et l’Ukraine, s’associent à cette déclaration.

Nous soutenons fermement les efforts que déploient le Président par intérim et ses collègues pour tenter de sortir de l’impasse actuelle. Nous sommes déçus qu’en dépit de tous ces efforts, nous soyons une fois de plus confrontés à une situation où les questions de procédure nous empêchent d’aller de l’avant et de nous concentrer sur les questions qui représentent les tâches essentielles de cet organe.

Le mécanisme de désarmement et de non-prolifération a un rôle vital à jouer en vue de contrer les nombreuses menaces à la sécurité mondiale auxquelles nous sommes confrontés. Ces menaces doivent être combattues dans le cadre d’une démarche multilatérale, qui offre des possibilités de nous rassembler et de mener une action constructive pour améliorer la transparence et consolider la confiance.

Nous exhortons les États qui rencontrent des problèmes liés à l’octroi de visas à les signaler au Comité des relations avec le pays hôte. La tâche confiée à la Commission du désarmement, à savoir la sécurité et le désarmement internationaux, mérite toute notre attention. Nous estimons donc que la Commission du désarmement doit lancer ses délibérations officielles, notamment en adoptant son ordre du jour et en élisant le Président et les membres du Bureau immédiatement.

M. Horne (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président par intérim et les autres orateurs. Plusieurs délégations ont appuyé une demande de report ou quelque chose de cet ordre, mais il semble déjà que la majorité des délégations qui ont pris la parole, compte tenu du nombre d’États membres de l’Union européenne, suggère que nous devrions envisager de nous mettre au travail.

Ma délégation est prête à envisager le report de la présente session, mais une question fondamentale se pose dans ce contexte, celle de savoir si la Fédération de Russie tient réellement à ce que la session ait lieu, parce que tout ce qu'a exprimé cette délégation jusqu'à présent suggère le contraire. Je pense qu'il serait très raisonnable que les membres demandent à la Fédération de Russie d'autoriser l'élection du Président par consensus, car nous sommes conscients de la situation dans laquelle l'impasse qui prévaut au sein de la Commission vous a placé, Monsieur le Président par intérim. Telle est donc ma requête, par l'intermédiaire de la présidence – que la Fédération de Russie nous permette au moins de disposer d'une présidence, pour que nous puissions essayer de sortir de cette impasse. Il me semble que, si la Fédération de Russie était disposée à y accéder, les membres seraient prêts à envisager un report.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai désormais entendu plusieurs orateurs s'agissant de la demande de report de la Fédération de Russie. Je ne vais pas laisser s'installer de long débat sur le sujet, car je suis membre du Secrétariat et je ne suis pas ici pour modérer quoi que ce soit si ce n'est l'élection de la présidence. Je repose donc la question : y a-t-il une objection à reporter la présente séance à une date ultérieure?

M. Bogoslavsky (Bélarus) (*parle en russe*) : Il y a quelques minutes à peine, Monsieur le Président par intérim, vous avez dit très clairement que la possibilité d'entamer la session d'organisation ne réunissait pas le consensus dans la salle. D'après ce que nous comprenons, lorsqu'une question ne réunit pas le consensus, il faut davantage de temps pour la traiter. Si un État qui s'intéresse aux travaux de la Commission du désarmement de l'ONU exprime sa préoccupation, alors nous devons appliquer le principe du consensus, sur la base duquel la Commission fonctionne depuis de nombreuses années maintenant. Nous devons donc suspendre ou reporter la présente séance au moins jusqu'au moment mentionné par le représentant de la Fédération de Russie, c'est-à-dire jusqu'à ce que le Comité des relations avec le pays hôte se soit réuni. C'est là un principe fondamental des travaux de la Commission. Étant donné l'absence de consensus, nous pensons qu'il convient d'écouter les préoccupations exprimées par les délégations qui ne peuvent pas être représentées à la présente session de la Commission du désarmement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Il m'apparaît clairement que poursuivre cette session d'organisation ne recueille pas le consensus dans la salle.

Plusieurs délégations, à savoir la Fédération de Russie, la Syrie et Chypre, disent à présent que nous ne pouvons pas poursuivre. J'ai entendu la Fédération de Russie et la Syrie, dont je présume que la position n'a pas changé. Je vais demander à Chypre d'exprimer sa position. Nous devons alors passer à autre chose, car nous tournons en rond et je ne veux pas perdre davantage de temps.

Je donne la parole au représentant de Chypre pour une motion d'ordre.

M. Korneliou (Chypre) (*parle en anglais*) : Je m'exprime à titre national.

Chypre s'associe à la déclaration prononcée tout à l'heure au nom de l'Union européenne. Il se trouve que Chypre préside également le Comité des relations avec le pays hôte.

Je suggère pour l'instant de suspendre la séance pendant 10 minutes afin d'essayer de déterminer les options envisageables et possibles à ce stade. À titre de motion d'ordre, je propose donc une suspension de 10 minutes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avec tout le respect que je dois à mon collègue de Chypre, je pense que tout le monde dans la salle a bien compris où nous en sommes. Je ne pense pas que 10 minutes suffiront pour régler le problème. Nous sommes aux prises avec cette question depuis plusieurs mois maintenant. La demande de la Fédération de Russie est maintenue et, puisqu'il n'y a pas de consensus dans la salle pour poursuivre la présente séance, je vais donc décider qu'elle soit reportée à une date ultérieure.

Y a-t-il des objections?

M. Horne (Australie) (*parle en anglais*) : Je suis sensible à ce désir de ne pas perdre de temps, mais ce problème nous a fait perdre une session entière l'an dernier, et nous avons gaspillé beaucoup d'argent. Je pense qu'il est tout à fait approprié que nous entendions une réponse de la Fédération de Russie ou de la Syrie, du Venezuela, du Bélarus ou des autres pays qui appuient cette motion, afin que nous puissions savoir ce qu'il est possible de faire pour aller de l'avant.

Je crois avoir fait une demande plutôt raisonnable auprès de la Fédération de Russie – nous autoriser à procéder à l'élection de la présidence, afin que la Commission puisse être présidée, ce qui nous permettra de progresser. Nous savons que, en tant que membre du Secrétariat, vous vous trouvez, Monsieur le Président par intérim, dans une situation difficile, puisque c'est à vous qu'il incombe de présider la séance. Mais je pense que

nous, États Membres, devons assumer la responsabilité de vous avoir mis dans cette position. Je pense que le moins que nous puissions faire en tant que membres est de demander à la poignée d'États qui bloquent tous nos travaux s'ils verraient un inconvénient à ce que nous élisions la présidence, afin que nous soyons en mesure de poursuivre, d'une manière ou d'une autre. À défaut, cette situation s'éternisera.

Nous objectons au fait de reporter la séance avant que la Fédération de Russie, la République arabe syrienne et les autres nous aient dit ce que nous pouvons faire à ce sujet.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je me tourne maintenant vers le représentant de la Fédération de Russie et les autres délégations qui ont demandé la parole afin qu'ils puissent expliquer leurs positions plus avant, car certains membres présents ne savent pas exactement quelle est leur position sur ces questions. Comme je l'ai dit, je pense savoir où nous en sommes, mais je voudrais entendre ces délégations, pour faire suite à la demande du représentant de l'Australie.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions tous nos collègues qui ont pris la parole. Ce que nous avons entendu nous conforte dans notre opinion que le consensus n'est pas réuni autour de la tenue de la session d'organisation. Il nous faut bien comprendre que, tant que nous ne serons pas parvenus à un consensus, nous ne pourrons pas avancer car, comme il a été dit avec justesse, la prise de décision par consensus est au fondement des travaux de la Commission du désarmement.

Je tiens à dire à notre collègue de l'Australie que le problème ne vient pas « d'une poignée d'États », pour reprendre son expression. Cette expression n'est pas correcte. Il n'y a tout simplement pas de consensus dans la salle. Or pour qu'il y ait consensus, il faut qu'y ait accord de tous; il est donc erroné de parler d'« une poignée d'États ».

Nous tenons également à dire nous adresser à nos collègues européens. Bien sûr, j'appuie l'essentiel de leur déclaration, s'agissant de la nécessité d'entamer les travaux de fond, car nous sommes tout à fait prêts et disposés à participer à ces travaux. Cependant, le chef de notre délégation ne peut pas être présent dans cette salle. Cette situation absurde dure depuis plus d'un an maintenant, et nous devons trouver un moyen d'en sortir. C'est dans l'intérêt de tous ici présents. Ce ne sont donc pas des questions de procédure qui nous

empêchent d'aller de l'avant, comme cela a été dit dans la déclaration faite au nom de l'Union européenne mais, au contraire, des questions de fond – à savoir, le fait que la délégation russe, malgré toute sa bonne volonté, ne peut pas participer concrètement aux travaux de la présente session.

À ce titre, je demande que la situation soit abordée avec le respect qu'elle mérite. Selon nous, la session d'organisation doit être reportée. Dans l'intervalle, nous pourrions nous réunir en consultations officielles pour réfléchir à des procédures qui nous permettraient de sortir de l'impasse. J'insiste une nouvelle fois sur le fait que nous souhaitons attendre que le Comité des relations avec le pays hôte puisse se réunir. Le représentant de Chypre préside cet organe. J'espère qu'il pourra, dans les prochains jours, nous dire quand cette réunion aura lieu. J'estime qu'elle devra être prioritairement axée sur cette question. Avec un peu de chance, après cette réunion, nous aurons une meilleure idée de la manière dont nous pouvons aller de l'avant.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous saluons les efforts que vous déployez, Monsieur le Président par intérim, au nom de la Commission du désarmement et de son bureau. Comme vous venez de le dire, cette question doit être résolue par les États. En Syrie, nous attachons une grande importance aux travaux de la Commission du désarmement, qui est le seul organe délibérant dans le domaine du multilatéralisme.

Nous avons écouté certains de nos collègues qui ont fait remarquer qu'ils ne comprenaient pas la question à l'examen. Je demande à ces collègues s'ils accepteraient que leurs délégations soient empêchées de participer aux travaux de la Commission. Même s'ils l'acceptaient, et c'est une question de souveraineté pour chaque État, nous ne l'acceptons pas.

Je ne veux pas m'attarder sur ce point mais, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président par intérim, vous êtes ici pour accomplir une tâche bien précise. Plus d'un pays a demandé le report de la session jusqu'à ce que des solutions soient trouvées au problème des visas et que le Comité des relations avec le pays hôte soit parvenue à une issue.

Je voudrais souligner deux points. Premièrement, nous travaillons au sein de la Commission du désarmement sur la base du consensus. Si certains collègues doutent de cette façon de travailler, qu'ils le disent et nous agissons en conséquence.

Deuxièmement, la question est désormais entre les mains du pays hôte. Il a la possibilité de permettre à la Commission du désarmement de travailler et de délibérer en trouvant une solution aux questions en souffrance soulevées par le représentant de la Fédération de Russie.

M. Morita (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président par intérim, d'avoir organisé la présente session. Il est très regrettable que cette question reste sans solution depuis près d'un an. Toutefois, dans le même temps, il me semble que tous les membres comprennent bien l'importance de la tenue de la session pour débattre, en particulier, des questions de fond. La session d'aujourd'hui étant une session d'organisation, je voudrais demander aux membres qui ont des préoccupations si des demandes de visa leur ont déjà été refusées. Il nous reste encore plus d'un mois, alors, comme l'a dit notre collègue syrien, ne serait-il pas possible d'examiner uniquement les questions d'organisation, telles que l'élection du Président ou de la Présidente ou une partie de l'ordre du jour? Ce n'est qu'une question.

M. Wu Jianjun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient tout d'abord à exprimer sa compréhension et sa sympathie à la Fédération de Russie pour le problème auquel elle se heurte. Nous espérons que toutes les parties pourront faire preuve de souplesse et de bonne foi afin de régler rapidement le problème. Nous espérons que le Secrétariat fera tout son possible pour y trouver une solution.

La Chine estime également que la Commission du désarmement a toujours mis l'accent sur le principe du consensus. En ses 42 années d'existence, ce principe a toujours été respecté par toutes les parties. C'est une tradition qu'il faut respecter.

M. Mohd Nasir (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai écouté très attentivement la discussion dans la salle ce matin. Ma délégation a, bien sûr, pris note de la situation et exprime sa sympathie et sa solidarité, car nous sommes pleinement convaincus que chaque délégation a le droit de participer pleinement et véritablement à cette session. Une observation a été faite tout à l'heure à propos de la souveraineté. Nous y souscrivons pleinement. Par principe, nous considérons que la situation doit être résolue par des consultations entre les parties concernées. Notre délégation l'a dit au sein d'autres instances onusiennes, la question doit être traitée dans l'organe compétent de l'ONU.

Je considère également que la Commission du désarmement est l'organe délibérant spécialisé de l'ONU. Il est dès lors dans notre intérêt collectif à tous de nous réunir dans cette salle ce matin, car nous pensons que ces discussions sont nécessaires. Si je comprends bien, nous nous réunirons du 6 au 24 avril pour le débat de fond, du moins, nous l'espérons. L'objectif de la session d'aujourd'hui est de planifier la session de fond. Nous comprenons parfaitement la situation et compatissons, mais espérons que le problème sera réglé.

Dans le même temps, je crains que nous n'avancions vers le mois d'avril sans indication ni plan précis quant à ce à quoi nous pouvons nous attendre. En écoutant les observations formulées dans la salle et les conversations avec les collègues, je suis un peu inquiet à ce stade, car je suis mal préparé pour participer à un débat de procédure. J'ai été envoyé ici pour parler des éléments de fond concernant les armes de destruction massive et les questions nucléaires. J'espère que nous pourrions poursuivre ces échanges entre les délégations afin d'avoir une idée claire de ce qui nous attend. Nous pourrions alors planifier la session du 6 au 24 avril. Je pense qu'en définitive, nous devons éviter que se répète ce qui est arrivé par le passé et faire tout notre possible pour que le débat de fond ait lieu en avril, et ce, pour les raisons suivantes : premièrement, l'incertitude qui prévaut à l'échelle mondiale; deuxièmement, l'existence de menaces bien réelles; et troisièmement, le fait que les États Membres de l'ONU ne se parlent pas assez. Si nous n'utilisons pas l'instance qui a été mise en place pour que nous puissions débattre de ces questions, je crains de rentrer chez moi en sachant que nous ne faisons que nous éloigner plus encore de cette instance qui a été créée pour nous.

Pour résumer, bien que je vous aie entendu, Monsieur le Président par intérim, évoquer la fin de la session et la poursuite des travaux, j'espère que nous aurons un plan clair avant de quitter cette salle afin de savoir à quoi nous attendre d'ici la session du 6 au 24 avril.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : En tant que pays qui rencontre depuis longtemps des problèmes de visas, nous comprenons pleinement les difficultés auxquelles se heurtent la Russie et certains autres pays. Le non-respect par les États-Unis d'Amérique des obligations claires qui leur incombent en vertu de l'Accord de Siège compromet gravement le multilatéralisme auquel, j'en suis sûr, tous mes collègues attachent de l'importance. La non-délivrance de visas et les restrictions supplémentaires

imposées aux diplomates de certains pays empêchent ces derniers d'exercer leur droit souverain d'assister et de participer sur un pied d'égalité aux forums multilatéraux.

Nous estimons que la position russe est très claire et logique. Nous pouvons tous profiter du temps qu'offre ce report en attendant la convocation d'une réunion du Comité des relations avec le pays hôte, suite à une demande de la Fédération de Russie, pour envoyer un message fort aux États-Unis afin qu'ils assouplissent leur position. Je pense qu'il ne suffit pas de continuer à poser des questions concernant certains États; nous devons au contraire nous attaquer aux causes profondes du problème, qui est le non-respect par les États-Unis d'Amérique de leurs obligations.

Une nouvelle occasion se présente d'évaluer le respect de ses obligations par le Gouvernement des États-Unis. En outre, conformément à la pratique établie de longue date de la Commission, nous estimons que toute décision doit être le fruit d'un consensus. Lorsque nous ne parvenons pas à dégager un consensus sur certaines questions, il est sage de donner aux pays davantage de temps et de possibilités. Nous pouvons donc attendre jusqu'à ce que le Comité des relations avec le pays hôte se réunisse. Nous avons suffisamment de temps avant la session de fond de la Commission pour ne pas nous presser. Nous soutenons pleinement la position russe, et nous voulons également que la session soit reportée.

M. Jiménez (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous exprimons notre solidarité avec la Fédération de Russie et tout autre pays touché par le non-respect de l'Accord de Siège. Nous regrettons qu'après tant de temps, une solution concrète n'ait toujours pas été apportée à cette situation. Nous espérons qu'aucun effort n'est réellement ménagé pour appliquer l'Accord de Siège et que nous serons en mesure de poursuivre nos travaux, en adoptant des décisions par consensus.

Même si nous souhaitons vivement lancer les travaux de la Commission, notre délégation appellera toujours les autres États à maintenir un esprit de consensus, qui a toujours caractérisé notre prise de décisions. Nous sommes donc également en faveur du report de la présente session.

M^{me} Guardia González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions d'avoir convoqué la présente séance en votre qualité de Président par intérim, et nous remercions toute votre équipe des efforts qu'elle

a consacrés à la convocation de la présente session d'organisation de la Commission du désarmement.

La délégation cubaine appuie les travaux de la Commission du désarmement et réaffirme sa pertinence et son importance en tant qu'unique organe multilatéral délibérant spécialisé chargé d'examiner les questions urgentes relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Nous estimons que la Commission doit reprendre son travail de fond le plus tôt possible. Nous appuyons pleinement la Commission, mais la pratique qui consiste à prendre des décisions par consensus, ainsi que le principe de l'égalité souveraine des États, consacré par la Charte des Nations Unies, et le principe de la pleine participation dans des conditions d'égalité, sans limites, restrictions ou discrimination contre un quelconque État dans le contexte des travaux de l'ONU, doivent être respectés.

En tant que pays touché, nous appuyons le report de la session demandé par la Fédération de Russie. Nous estimons que c'est une proposition viable qui répond à la nécessité de lancer les travaux de fond de la Commission le 6 avril. Nous estimons qu'il faut disposer de davantage de temps pour la tenue de consultations, la convocation d'une réunion extraordinaire du Comité des relations avec le pays hôte et la prise des mesures diplomatiques nécessaires pour régler toutes les questions en suspens et lancer les travaux de fond sur la base d'un consensus, je le répète, basé sur le principe d'égalité souveraine de tous les États.

Il est déplorable qu'à ce jour, aucune solution n'ait été trouvée par les instances compétentes pour remédier aux retards et aux refus du pays hôte concernant l'octroi de ce visa malgré tous les efforts déployés par la délégation touchée. Nous condamnons le non-respect persistant par le pays hôte de l'Accord de Siège, en particulier ses sections 11, 12 et 27, ainsi que de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961, lequel non-respect compromet, et j'insiste sur ce point, l'intégrité de l'ONU.

Cuba condamne l'utilisation par les États-Unis de leur position de pays hôte pour appliquer l'Accord de Siège de façon sélective et arbitraire afin d'empêcher les représentants d'un État Membre de participer aux travaux de la Commission sur un pied d'égalité, sans discrimination ou restriction, en retardant ou en refusant l'octroi des visas. Compromettre délibérément la capacité des États Membres d'être représentés par eux-mêmes aux réunions de l'ONU pose une menace au multilatéralisme ainsi qu'au bon fonctionnement et

à l'efficacité de l'Organisation et de la Commission. Il revient à chaque État de décider souverainement et exclusivement de la composition de la délégation qui le représentera dans les réunions de l'Organisation.

Nous voulons également transmettre un message à la délégation des États-Unis, et nous appelons tous les autres représentants d'États Membres présents dans cette salle à s'associer à notre appel pour lui demander quand elle compte mettre fin à sa politique sélective et discriminatoire en matière de visas. Nous voulons également transmettre un message à l'ONU et demander ce que nous pouvons faire de plus pour mettre fin à la politique arbitraire des États-Unis en ce qui concerne l'octroi de visas.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs inscrits sur la liste. Avant de poursuivre, je vais essayer de résumer où je pense que nous en sommes.

En tant que Secrétariat, notre devoir consiste uniquement à élire le Président ou le Président et le Bureau. Il est clair en l'occurrence que nous ne pouvons y parvenir, et je fais donc de mon mieux pour mener ces activités de manière à nous permettre d'aller de l'avant.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé le report de la présente session. Le représentant de Chypre, qui préside le Comité des relations avec le pays hôte, a, de son côté, demandé que la session soit suspendue pendant 10 minutes.

En tant que membre du Secrétariat, je souhaite procéder avec la diligence voulue pour faire avancer les choses. Je ne veux pas quitter cette salle si nous pouvons réellement avancer aujourd'hui. Mais en fin de compte, je respecterai la décision des États Membres. Je demande donc au représentant de la Fédération de Russie s'il s'oppose à ce que la session soit suspendue pour 10 minutes afin que des consultations puissent avoir lieu, indépendamment de la demande tendant au report de la session qu'il a déjà présentée. Nous pourrions ensuite revenir et voir où nous en sommes au bout de 10 minutes.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous n'avons d'objection quant à une suspension de 10 minutes de la séance afin que nous puissions avoir une conversation. Nous sommes toujours pour que l'on se parle pour trouver des solutions. Afin la suspension de la séance, Monsieur le Président par intérim, puis-je répondre aux questions qui ont été posées à ma délégation?

Je tiens à remercier tous les collègues qui ont exprimé leur appui à notre position. C'est extrêmement important. Nous nous trouvons bien dans une situation difficile, et je souligne une fois de plus que nous voulons travailler sur les questions qui relèvent de la compétence de la Commission du désarmement. Cela nous est toutefois impossible car, comme je l'ai dit, le chef de notre délégation n'a pas la possibilité de venir aux États-Unis.

Pour être clair, à l'intention du représentant du Japon, le visa de Konstantin Vorontsov n'a pas été officiellement refusé; il n'a simplement pas été accordé. Cette demande de visa n'a fait l'objet d'aucune réponse de la part de l'Ambassade des États-Unis à Moscou. Il a également demandé quelles mesures avaient été prises. C'est une question importante. Peut-être n'ai-je pas été assez clair sur ce point tout à l'heure, et certains pourraient avoir l'impression que la Fédération de Russie n'a rien fait durant l'année qui s'est écoulée depuis la dernière fois que nous nous sommes retrouvés dans une situation aussi déplaisante. Ce n'est pas le cas. Dans l'intervalle, la question a été abordée au cours de cinq réunions, au bas mot, avec le Comité des relations avec le pays hôte. Je pense que le Président dudit Comité, M. Mavroyiannis, pourra le confirmer. En outre, trois lettres ont été adressées au Secrétaire général, et nous avons reçu des réponses.

M. Markram représente le Secrétariat; son supérieur ultime est le Secrétaire général António Guterres. Qu'il me soit permis de citer un paragraphe tiré d'une de ses récentes lettres, en date du 14 février, qui répondait à nos préoccupations concernant le fait qu'aucun visa n'avait été accordé à Konstantin Vorontsov, entre autres :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Je tiens à vous assurer que je considère toujours que la question de la non-délivrance de visas par le pays hôte aux représentants des États Membres et aux membres du personnel revêt une grande importance. Le Secrétariat soulèvera d'urgence ces nouvelles incidences de la non-délivrance de visas auprès des autorités des États-Unis. Comme vous le savez, les hauts responsables du Secrétariat et moi-même avons échangé et continuerons d'échanger avec les autorités des États-Unis sur cette question, afin d'exprimer nos vives préoccupations et de leur demander que les visas soient délivrés conformément à l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies

et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, je note la dernière communication que le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques vous a adressée en mon nom le 22 janvier 2020. »

(l'orateur reprend en russe)

Il me semble que la position du Secrétaire général est exprimée très clairement dans l'extrait que je viens de lire.

Je souhaite proposer une option envisageable pour aller de l'avant. Nous pouvons peut-être demander au représentant des États-Unis. Si le représentant des États-Unis déclare officiellement que Konstantin Vorontsov se verra accorder un visa, ou bien si cela peut être confirmé à la réunion extraordinaire que nous avons demandée au Comité des relations avec le pays hôte, je suis prêt à prendre l'initiative d'envisager de modifier la position de notre délégation sur la session d'organisation. Je pense que ce serait l'option la plus facile et la plus logique, notamment à la lumière de la position du Secrétaire général que je viens de citer.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Comme je l'ai dit, je vais maintenant suspendre la séance pendant 10 minutes, dans l'espoir que celles et ceux qui sont en mesure de faire avancer ce dossier se réuniront et s'efforceront de deviser une solution acceptable pour toutes les personnes présentes dans la salle.

La séance, suspendue à 11 heures, est reprise à 11 h 15.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Plusieurs délégations ont eu le temps de procéder à des consultations. Je voudrais maintenant donner la parole à toute délégation qui souhaite intervenir à l'issue de ces consultations.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Après de brèves consultations avec mes collègues, je voudrais proposer de reporter la session

de 10 jours au moins afin d'organiser une réunion du Comité des relations avec le pays hôte, qui permettrait d'examiner cette question. Nous gardons l'espoir qu'à cette réunion, nos collègues des États-Unis pourront nous donner des informations qui nous convaincront que le chef de notre délégation, M. Konstantin Vorontsov, pourra participer à la session de fond. Je prie la Commission du désarmement de bien vouloir examiner cette proposition.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Il est proposé de suspendre la session pendant 10 jours. Je tiens à souligner que l'ONU traverse une grave crise budgétaire et de liquidités. Toute décision de reprendre la session dépendra donc de la disponibilité des ressources financières. Cela dit, les États Membres sont en droit de demander l'organisation de séances.

Y a-t-il des objections à ce que la session soit suspendue pendant 10 jours?

M. Horne (Australie) (*parle en anglais*) : Il ne s'agit pas d'une objection au report de la session de 10 jours. Nous souhaitons plutôt préciser que nous ne considérons pas les deux organes comme étant liés. À ce titre, nous voulons qu'il soit consigné dans le procès-verbal que le résultat des délibérations de la réunion extraordinaire que tiendra le Comité des relations avec le pays hôte n'aura aucune incidence sur ce qui se passera au sein de la Commission du désarmement de l'ONU. Nous acceptons le report proposé afin de disposer de la plus grande marge de manœuvre possible dans le cadre des consultations.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Pour être clair, nous suspendons la présente session sous réserve de la disponibilité des ressources financières. S'il n'y a pas d'objection, je procéderai ainsi.

Nous nous réunirons à nouveau dans 10 jours si nous avons les moyens de le faire. J'espère que ce sera le cas.

La séance est suspendue à 11 h 20.